



SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité de parents : mesdames et messieurs

École	Albert-Schweitzer	Chantal Thiboutot
	Arc-en-Ciel	Christine Roy
	Arc-en-Ciel	Geneviève Forgues
	Au Fil de l'Eau	Sophie Panneton
	de l'Aquarelle	Claude Crépeau
	de l'Envolée	Mario Coulombe
	de la Chanterelle	Caroline Palardy
	de la Roselière	Caroline Gagné
	De Salaberry	Annie Guénette
	du Carrousel	Caroline Dufresne
	Du Grand-Chêne	Vincent Fortin
	du Tourne-Vent	Émile Babin
	Jacques-Rocheleau/St-Basile	Gilles Cazade
	Jolivent	Isabel Godard
	La Farandole	Pascale Bourgeois
	Le Petit-Bonheur	Fany Désormeaux
	Le Sablier	Amine Zitouni
	Le Tournesol	Normand Boisclair
	Les Jeunes Découvreurs	Stéphanie Tardif
	les Marguerite	Sophie Parent
	Louis-Hippolyte-Lafontaine	Robert Langlois
	Mère Marie-Rose	Sandra Brochu
	Monseigneur-Gilles-Gervais	Marie-Hélène Talon
	Paul-VI	Nathalie Roy
	Père-Marquette	Marc Prince
	Saint-Amable	Nathalie Poitras
	Saint-Charles	Marc Gauthier
	Secondaire de Chambly	Francine Palardy
	Secondaire de Chambly	Claudy Govaerts
	Secondaire De Mortagne	Jacques Coiteux
	Secondaire du Grand-Coteau	Stéphane Geffard
	Secondaire du Mont-Bruno	Carole Vigneault
	Secondaire Ozias-Leduc	Josée Désilets
	École d'éducation internationale	Serge Lefebvre
	Représentant du Comité EHDA	Steve Bernier

SONT ABSENTS : mesdames et messieurs

École	Antoine-Girouard	Alain F. Dussault
-------	------------------	-------------------

	<p>Aux-Quatre-Vents De Bourgogne de l'Amitié De La Broquerie de la Mosaïque de la Passerelle de la Pommeraie de la Source De Montarville Des Trois-Temps Du Moulin du Parchemin Georges-Étienne-Cartier Jacques-De Chambly L'Arpège La Roseraie Le Rucher Ludger-Duvernay Marie-Victorin Notre-Dame Pierre-Boucher Saint-Denis Saint-Mathieu Sainte-Marie Secondaire François-Williams Secondaire le Carrefour Secondaire Polybel École orientante l'Impact Secondaire le Tremplin</p> <p>Bruno Bourgeois Jacynthe Lecavalier Valérie Fugère Étienne Michaud Jean-François Pedneault Jean-Philippe Valade Sylvain Daigle Julie Baribeau Pascale Choquette Mireille Louis-Seize Joelle Choquette Robert Denis Dominique Leboeuf Jacques Duchesne Étienne Gauthier Aucun Line Desormeaux Geneviève Labelle Geneviève Vachon Martin Carpentier Cynthia Gyenize Marc Sicard Nathalie Allaire Jean Brûlé Patricia Bergeron Anne Daneau Caroline Cloutier Jean-Pierre Raymond Aucun</p>
<p>N° de la résolution ou annotation</p>	<p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon ouvre la séance à 19 h 16 et souhaite la bienvenue aux membres.</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon fait la lecture de l'ordre du jour proposé.</p> <p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2011 3.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2011 4. ÉLECTION DU 2^{ÈME} DÉLÉGUÉ À LA FCPQ 5. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS – MME HOUPERT 6. LES CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE – M. LUC LAPOINTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT 7. QUESTIONS – RÉPONSES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE</p> <p>PAUSE</p> <p>8. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS 8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT 8.2 PARENTS-COMMISSAIRES 8.3 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA</p>

<p>Résolution N° 126-01-12</p>	<p>8.4 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT 8.5 RESPONSABLES DE SECTEURS 8.6 DÉLÉGUÉE FCPQ 9. PAROLE AU PUBLIC 10. PAROLE AUX MEMBRES 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Madame Pascale Bourgeois, appuyée par monsieur Marc Prince, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.</p> <p>Adopté unanimement.</p>
<p>Résolution N° 127-01-12</p>	<p>3. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2011</p> <p>Madame Talon demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la rencontre du 15 décembre. Monsieur Steve Bernier demande que son titre soit changé pour « représentant du comité EHDAA.</p> <p>Madame Nathalie Poitras, appuyée par monsieur Amine Zitouni, propose l'adoption du procès-verbal tel que modifié.</p> <p>3.1 Suivi du procès-verbal du 15 décembre 2011</p> <p>Madame Talon indique que les questions des membres de la dernière séance ont été acheminées à M. Lapointe. Il aura peut-être quelques réponses ce soir.</p> <p>Concernant les uniformes, question soulevée par madame Caroline Cloutier, on a envoyé la question aux membres afin d'échanger et créer une réponse collective.</p> <p>Madame Chantal Thiboutot revient sur le point 6.2, point des parents-commissaires. Concernant la nomination des élèves pour les bourses offertes par le Conseil des commissaires, madame Carole Vigneault avait indiqué que le CÉ devait nommer l'élève. Madame Thiboutot indique que son école a déjà nommé l'élève sans que le CÉ n'ait été consulté.</p> <p>Madame Vigneault précise qu'en fait, c'est l'école qui nomme l'élève, et devrait normalement passer par le CÉ. On a demandé à l'école de nommer l'élève, sans spécifier le CÉ. Elle a supposé que le CÉ serait consulté.</p> <p>Suite aux commentaires des autres membres, cela semble être la règle dans les autres écoles également.</p> <p>4. Élection du 2^e délégué à la FCPQ</p> <p>Madame Talon explique qu'il faut élire un 2^e délégué puisque monsieur Serge Lefebvre a remis sa démission, étant donné qu'il est 1^{er} délégué à la commission scolaire Marie-Victorin.</p> <p>Madame Talon invite monsieur Lefebvre à faire une brève présentation sur le rôle du délégué.</p> <p>Monsieur Lefebvre explique que la FCPQ fait valoir la position des parents auprès du ministère. La fédération travaille avec le MELS, les syndicats, etc. Elle représente les préoccupations des parents.</p> <p>Il faut avoir une certaine expérience de la structure scolaire ou vouloir y demeurer pour un certain temps. Il y a quatre réunions par année à Québec, davantage pour l'exécutif.</p> <p>Monsieur Lefebvre cite quelques exemples de dossiers;</p> <p>Forum des présidents de comités EHDAA. Il sera question notamment du PI informatisé, du projet de loi 21 – qui catégorise la dyslexie comme une maladie mentale.</p> <p>L'enseignement intensif de l'anglais pour tous, le plan stratégique de la fédération.</p> <p>Le 11 février, il sera question des compressions budgétaires dans les CS. Y a-t-il un impact sur les services aux élèves. Le 2^e thème est la démocratie scolaire. La FCPQ s'est positionnée pour le maintien des CS.</p> <p>Les dates des réunions sont le 11 février, 28 avril et 3 juin.</p> <p>Le délégué joue un rôle d'agent d'information. Le délégué est élu par le CP. A Québec, les délégués élisent l'exécutif. Il y a 3 postes de conseillers et un poste de vice-président qui seront à combler en juin.</p> <p>Madame Talon propose de procéder à l'élection en nommant un président d'élections.</p>

<p>Résolution N° 128-01-12</p>	<p>DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION</p> <p>Monsieur Claude Crépeau, appuyé par madame Chantal Thiboutot, propose de nommer monsieur Normand Boisclair comme président d'élections.</p>
<p>Résolution N° 129-01-12</p>	<p>DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION</p> <p>Monsieur Serge Lefebvre propose de nommer madame Michèle Thiffault comme secrétaire d'élections.</p> <p>DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS</p> <p>Monsieur Serge Lefebvre et monsieur Sylvain Daigle seront scrutateurs.</p> <p>Monsieur Boisclair explique le déroulement du vote. Il faut que le candidat soit élu à la majorité.</p>
<p>Résolution N° 130-01-12</p>	<p>MISES EN CANDIDATURE</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon propose madame Carole Vigneault. Madame Vigneault accepte.</p> <p>Il n'y a pas d'autres mises en candidature. Madame Carole Vigneault est élue à l'unanimité au poste de 2^e déléguée à la FCPQ. Madame Vigneault remercie les membres pour leur confiance.</p> <p>5. Frais chargés aux parents</p> <p>Monsieur Luc Lapointe et madame Catherine Houpert sont présents pour parler des frais chargés aux parents.</p> <p>Monsieur Lapointe explique que la politique a fait l'objet d'une révision l'an dernier. Le but est de faire en sorte que les membres des CÉ soient à l'aise avec les frais chargés aux parents. Monsieur Lapointe précise que les présentations Powerpoint sur les frais chargés aux parents, ainsi que les conventions de gestion et de réussite, seront disponibles sur le site web.</p> <p>Madame Catherine Houpert explique que la scolarité est gratuite au Québec jusqu'à 18 ans et jusqu'à 21 ans pour les élèves ayant un handicap.</p> <p>La fréquentation de l'école est gratuite, tout comme le transport. Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves, ainsi que le matériel didactique (par exemple des guitares dans un cours de musique). L'élève doit rendre ce matériel à la fin de l'année. Scolariser un enfant qui ne requiert aucun service particulier coûte au Québec entre 5000 à 7000 \$ par année.</p> <p>Les exceptions au principe de gratuité prévues par la LIP :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Le matériel dans lequel l'élève écrit ou découpe (ne peut être réutilisé) <ul style="list-style-type: none"> - Cahiers d'exercices - Romans annotés par l'élève - Exercices photocopiés à la pièce - Agenda 2-Crayons, papiers, effaces 3-Objets qui ne peuvent être partagés par mesure d'hygiène, par ex. un embout de flûte 4-Activités ou services facultatifs et non nécessaires pour l'atteinte des objectifs. Le parent est libre de l'acheter ou non. <p>Monsieur Lefebvre demande, en cas de sortie dans le cadre d'un cours d'histoire par exemple, si la sortie devrait être gratuite.</p> <p>Madame Houpert précise que si l'élève doit faire un travail dans le cadre de cette sortie, oui elle doit être gratuite. L'élève qui ne participe pas ne peut pas être pénalisé.</p> <p>Monsieur Mario Coulombe demande comment une activité à l'extérieur peut ne pas être obligatoire alors que la présence à l'école est obligatoire.</p> <p>Madame Houpert explique que si la sortie n'est pas nécessaire pour atteindre les objectifs du programme et que</p>

des frais sont chargés, l'école doit offrir une activité de remplacement à l'école.

Monsieur Lapointe ajoute qu'au primaire, lorsqu'il y a un parent qui ne veut pas payer, on intègre généralement l'enfant à une autre classe. Au secondaire, l'enfant reste souvent à la maison.

Monsieur Marc Prince demande si l'enfant peut rester à l'école au secondaire.

Monsieur Lapointe indique que l'école a l'obligation de le garder, mais qu'il n'a jamais rencontré de cas.

Madame Houpert poursuit en expliquant que les activités ludiques ou de récompense pour l'ensemble de l'école sont gratuites.

Madame Chantal Thiboutot indique qu'elle a payé, pour assister au spectacle de Noël, 3 \$ par enfant. Est-ce normal puisqu'on ne devrait pas payer?

Madame Houpert répond que non, elle n'aurait pas dû être chargée. S'il s'agit d'un bal pour les 6^e, on peut charger les parents. Il faut que ce soit toute l'école et non un cycle particulier.

Monsieur Lapointe indique qu'on a prévu des activités complémentaires, donc on peut charger les parents.

Madame Chantal Thiboutot cite en exemple une sortie de fin d'année à la piscine, pour laquelle on demande aux parents de contribuer.

Monsieur Lapointe indique qu'il s'agit d'une activité complémentaire, alors on peut charger. Le transport est à la charge des parents.

Madame Houpert indique que lorsqu'on sort de l'école, ça devient un peu plus facultatif. A l'école, on n'a pas le choix d'y assister.

Quels sont les rôles du CÉ face aux frais chargés aux parents?

1 – Concernant les frais, le CÉ établit les principes d'encadrement des frais chargés aux parents. Le CÉ approuve la liste des effets scolaires à acheter par niveau.

Les parents doivent connaître les frais pour l'année scolaire avant le début des classes, sauf pour les sorties. Le CÉ doit prendre les décisions suffisamment tôt. Pour les sorties, on a jusqu'au 31 octobre.

Madame Isabel Godard demande si on devrait recevoir la facture avant le début des classes.

M. Lapointe suggère d'inclure dans un premier envoi une lettre de bienvenue avec la facture des effets scolaires.

Madame Caroline Dufresne précise qu'on parle des effets que les parents ont à acheter, pour lesquels on reçoit une liste à la fin juin. La facture des cahiers d'exercice vient plus tard. L'enseignant connaît parfois son affectation peu avant le début des classes.

M. Lapointe indique que le choix d'un manuel ne dépend pas uniquement d'un enseignant individuel. Les choix sont faits en collaboration, à la fin du printemps. Il s'agit de macro-planification. La personne qui arrive sur une base annuelle s'intègre à l'approche éducative de l'école. Le CÉ est consulté sur le choix des manuels didactiques. Les prix sont à peu près identiques d'un éditeur à un autre. Le directeur approuve le choix de l'équipe d'enseignement.

Madame Sophie Parent demande quand le CÉ est consulté?

Monsieur Lapointe précise que c'est au moment d'un renouvellement à l'intérieur de l'école. Il y a eu beaucoup d'activités lors de la réforme pour l'achat de manuels. On vient de terminer le cycle de renouvellement au secondaire. Il y a donc peu d'activité en ce moment.

Pour les SDG et aux dineurs, il existe une politique qui encadre les frais chargés aux parents.

Pour les activités qui nécessitent des changements aux heures normales, le CÉ doit prendre une résolution.

Madame Houpert indique qu'on a révisé le guide qui accompagne la politique à l'intention des membres de CÉ. Il se trouve sous l'onglet Parents.

M. Lapointe – Le guide regorge d'exemples et propose plusieurs principes d'encadrement, qui offrent une certaine flexibilité au sein de l'école. C'est ce qui explique que les frais diffèrent d'une école à l'autre. Les gens qui sont dans l'école sont les mieux placés pour évaluer la capacité de payer des parents.

Lorsque la clientèle d'une école provient d'un même quartier, il y a moins de problème. Lorsqu'on réunit des

quartiers différents, le niveau peut varier. Le rôle du CÉ est de tenir compte du bassin desservi par l'école et de la capacité de payer des parents.

Pour les contributions volontaires des parents, l'aspect volontaire est primordial. Le logiciel pour produire la facturation cause des problèmes. Il faut s'assurer que la contribution volontaire ne sorte pas dans les effets généraux. La contribution est calculée dans le total des frais et le parent doit la déduire. Il faut s'assurer que ce n'est pas le cas.

Cahier d'exercices – Chaque année, on a des problèmes à cause des cahiers inutilisés. Il faut se soucier de l'utilisation des cahiers. Le CÉ peut faire un encadrement à cet égard. On peut déterminer qu'il faut l'utiliser les cahiers à 70 % par exemple.

Fourniture scolaire – Les enseignants demandent une réserve. Il faut donner des quantités dès le début et l'utilisation varie beaucoup d'un élève à l'autre.

Activités – facultatives ou obligatoires.

École voisine – On peut facilement comparer avec les autres écoles.

Il faut poser des questions au CÉ. Les discussions doivent porter sur les encadrements. Normalement, le CÉ se penche sur ces questions en mai et juin.

Madame Christine Roy demande si les parents peuvent être chargés pour des balles de tennis à mettre sous les chaises, et pour une calculatrice. Madame Houpert répond que les parents ne devraient pas être chargés pour les balles, mais pour la calculatrice oui.

6. Les conventions de gestion et de réussite

M. Lapointe veut donner le pouls de ce qui se vit actuellement et de ce qui s'en vient à la CSP. Il fait un survol de la reddition de compte qui a été faite au MELS le 21 novembre 2011.

Il explique la convention de partenariat, qui lie les CS et le MELS. Le MELS peut moduler ses attentes selon la CS.

Le MELS a demandé aux CS de travailler 5 axes de développement. Le taux de diplomation a été fixé par le MELS. Pour les 4 autres axes, les CS établissent leurs cibles. La Loi oblige les CS à conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec chaque école. La convention de partenariat a une durée de 5 ans, les conventions de gestion et de réussite 1 an.

Lors de la reddition de compte du 21 novembre 2011, CSP a indiqué au MELS qu'on lui enlevait des ressources pour atteindre les objectifs qui étaient déjà fixés. La CSP a une augmentation de 200 % par année des cas EHDAA.

Le développement de la formation professionnelle est difficile à la CSP. A St-Hyacinthe et Marie-Victorin, ils ont deux très gros centres de FP par rapport à ceux de la CSP. La CSP a de la difficulté à avoir des cartes pour offrir des programmes; il faut un accord des CS de la Montérégie.

Monsieur Lapointe résume les résultats qui ont été présentés au MELS en novembre dernier. En ce qui concerne le taux de diplomation, la CSP se classe maintenant au 9^e rang dans l'ensemble du Québec (elle était 28^e auparavant).

Monsieur Lapointe indique que la présentation Powerpoint sera disponible sur le site web sous l'onglet Parents. On y retrouve les résultats détaillés à l'égard des cinq grands axes de développement.

La CSP doit rendre compte au MELS chaque année. L'école interprète le régime pédagogique et donne sa couleur à son programme éducatif. Le plan de réussite de l'école expose ce programme éducatif. La loi exige que le plan de réussite touche aux 5 éléments.

Le CÉ approuve le projet éducatif, le plan de réussite, la CGRE, la grille-matières. Il doit veiller à la mise en œuvre cohérente de ces différents éléments afin de favoriser la réussite des élèves.

Madame Christine Roy indique que lorsque son CÉ a questionné la direction au sujet de la convention, on leur a dit que les moyens avaient été mis en place en mai dernier et que c'était trop rapide.

M. Lapointe répond que le président devrait rencontrer le directeur personnellement. Il devrait pouvoir fournir

davantage qu'une réponse vague.

Monsieur Lapointe indique que la 2^e convention de gestion et de réussite doit être signée avant le 15 octobre 2012. Le bilan devrait donc être terminé en juin.

Concernant les suggestions de l'exécutif émises en juin dernier, monsieur Lapointe précise :

- Les membres devraient être mieux informés des aspects légaux de leur rôle. On a amélioré la formation et on a inclus ces éléments dans la formation offerte aux membres de CÉ.
- Rôle d'information des directeurs d'école – On insiste beaucoup sur ce message, il faut transmettre l'information sur une base régulière, à 3 ou 4 reprises au cours de l'année.
- Mise en demeure – On souhaite ne plus en envoyer. Si cela s'avère nécessaire, ce sera envoyé à l'attention du président du CÉ à l'adresse de l'école, et non à l'adresse personnelle du président du CÉ.
- Concernant la position syndicale, le syndicat n'est pas d'accord avec les cibles chiffrées. Monsieur Lapointe indique que sur le terrain, lorsqu'on fait le portrait des élèves, ça se vit bien.

7. Questions – réponses avec la direction générale adjointe

M. Lapointe n'a pas de réponse, car il n'a pas reçu le courriel.

PAUSE

8. Rapport des divers représentants au Comité de parents

8.1 Rapport de la présidente

Madame Talon mentionne la conférence sur l'intimidation qui se tiendra le 23 février et pour laquelle les membres ont reçu l'invitation. Une soixantaine d'inscriptions ont été reçues jusqu'à maintenant. La demande de subvention à la FCPQ a été acceptée. Ils financent des activités offertes à plusieurs CS. Madame Talon invite les membres à diffuser l'information. Les directions ont reçu l'information. Il faut leur demander de faire circuler. Une école a distribué l'invitation dans les sacs d'école.

Monsieur Marc Gauthier indique que l'invitation est sur le site web, sous l'onglet parents, ainsi qu'à la une du site de la CSP, dans les nouvelles.

La soirée des bénévoles, organisée par la CS et le CP, aura lieu le 25 avril 2012 à l'École d'éducation internationale de McMasterville. Chaque école doit choisir un bénévole à honorer. Le CÉ doit nommer son bénévole et prendre une résolution à cet effet. Le nom doit être transmis avant le 2 mars.

Le Comité de parents honorera son bénévole à cette même soirée. Le comité choisira lors de la prochaine rencontre.

Madame Carole Vigneault demande si on maintient une seule personne par école. Oui, un parent bénévole par école, pas un employé.

Concernant la formation sur les budgets, madame Talon remercie les membres pour les questions qui ont été acheminées à M. Lapointe.

8.2 Parents-commissaires

Madame Vigneault demande s'il y a des questions. Le dernier Conseil des commissaires a eu lieu en décembre.

Elle ajoute qu'il a été question, en séance de travail, de la politique d'adaptation scolaire, qui fera l'objet d'une consultation en février. Il faudra répondre le soir même. On aura le document après le CC du 7 février.

Monsieur Serge Lefebvre demande des précisions sur la mesure budgétaire qui a été votée pour retenir les retours de TPS TVQ sur les achats. Concernant les achats des fondations, qui sont centralisés à la CS, est-ce que la CS conservera les ristournes de TPS/TVQ?

<p>Résolution N° 129-01-12</p>	<p>Madame Vigneault indique qu'on les retourne pour les achats faits par les parents. Il faut voir si le financement provenant de la fondation entre dans cette catégorie.</p> <p>8.3 Comité consultatif EHDAA</p> <p>Monsieur Steve Bernier mentionne les difficultés avec les délais de consultation; ce sera réglé.</p> <p>Guide Quoi faire quand mon enfant rencontre des difficultés – il y a eu 1000 visites de personnes différentes, ce qui est un succès.</p> <p>Monsieur Bernier parle de la lettre sur la loi 21. On y dit que la dyslexie est traitée comme une maladie mentale; il faudrait des spécialistes pour faire le diagnostic. Le comité de parents pourrait appuyer la lettre et l'envoyer au bureau des professions.</p> <p>Monsieur Bernier soulève le flou qui existe pour la nomination des membres du comité EHDAA. On ne dit pas comment la liste doit être établie.</p> <p>Madame Talon propose qu'on examine la question lors de l'exécutif. Monsieur Boisclair demande les règles de régie interne du comité EHDAA. Monsieur Bernier lui enverra.</p> <p>Concernant la Loi 21, madame le Godard demande s'il y a un délai de réponse pour envoyer la lettre.</p> <p>Monsieur Bernier indique que la loi est déjà en place et les modalités seront adoptées bientôt. Le plus tôt sera le mieux.</p> <p>Monsieur Serge Lefebvre indique que la FCPQ a déjà signé la lettre et le sujet sera discuté samedi. Le CP peut réitérer son appui.</p> <p style="padding-left: 40px;">Monsieur Stéphane Geffard, appuyé par madame Isabel Godard, propose que le CP donne son appui à la lettre adressée à M. Jean-Paul Dutrisac concernant le retrait des troubles d'apprentissage du guide explicatif du projet de loi no 21.</p> <p>Monsieur Claude Crépeau demande le vote :</p> <p style="padding-left: 40px;">Pour 26 Contre 2 Abstention 5</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>8.4 Comité consultatif du transport</p> <p>Monsieur Marc Gauthier indique qu'il y a eu une rencontre le 18 janvier.</p> <p>En première partie, on fait le bilan de la rentrée, qui s'est très bien déroulée cette année.</p> <p>Il y a eu des changements dans la structure organisationnelle en raison des coupures et d'un départ à la retraite. On a réorganisé le service.</p> <p>Campagne de sensibilisation – Il y a eu une formation pour les enfants d'âge préscolaire. Cette année, 16 écoles ont reçu la formation. Monsieur Gauthier a demandé l'information pour la transmettre aux membres qui pourront la faire circuler dans leur école. Les directions d'écoles sont souvent trop occupées en début d'année pour s'occuper de cette formation.</p> <p>Du 30 janvier au 10 février, dans le cadre de la campagne M'as-tu vu?, l'information va circuler dans les écoles.</p> <p>Prévisions budgétaires – budget de 17 millions. Rien de nouveau.</p> <p>Il y aura une réunion au mois de mars et une au mois de mai.</p> <p>8.5 Responsables de secteurs</p>
---	---

Il n'y a pas d'intervention.

8.6 Déléguée FCPQ

Madame Marie-Hélène Talon remercie les membres qui ont répondu au sondage sur l'anglais intensif.

Les membres ont reçu un document sur la planification stratégique. Madame Talon rappelle qu'il y a un processus en cours pour revoir le plan stratégique de la FCPQ.

Madame Talon explique qu'on nous suggérerait de faire une réflexion ensemble pour identifier les enjeux.

Elle suggère une autre façon de procéder. Étant donné les délais (1^{er} mars), le prochain CP sera trop tard. D'ici une semaine, l'exécutif aimerait avoir des réponses écrites pour ensuite préparer un sommaire que l'on pourra débattre en février. Elle demande aux membres d'envoyer leur opinion au cours de la prochaine semaine.

Il est convenu de procéder par courriel, pour ensuite débattre de la question lors de la prochaine rencontre.

Les responsables de secteurs feront un rappel à ce sujet en début de semaine.

Madame Talon a reçu la documentation au sujet de la prochaine rencontre. Il sera question de développer une démocratie scolaire et des compressions budgétaires en éducation.

9. Parole au public

Il n'y a pas de public.

10. Parole aux membres

Madame Chantal Thiboutot indique que suite aux nouvelles concernant la CSDM, on s'interroge sur la qualité de l'air dans les écoles. Quel est le programme d'entretien dans les bâtiments de la CSP? S'occupe-t-on des moisissures? On fait présentement la détection du radon. Le nettoyage des conduits d'air est-il fait?

Madame Caroline Gagné invite les membres à l'école de la Roselière qui tiendra ses portes ouvertes pour les personnes intéressées le 4 février, de 10 à 15 heures. On peut trouver l'information sur le site de l'école.

Monsieur Stéphane Geffard informe les membres que la Régie de police de la Montérégie a coupé 2 postes de policiers communautaires. Cela représente 500 heures de formation dans les écoles. La CS a-t-elle prévu quelque chose pour palier ces coupures?

Monsieur Geffard soulève la question des billets de loterie à Mont-Bruno. Sa fille est obligée de les vendre, sinon elle doit les payer de sa poche selon son enseignante. Les billets sont vendus dans le cadre d'une campagne pour un voyage en Italie.

Madame Vigneault indique qu'elle soulèvera la question lors du prochain CÉ de Mont-Bruno.

Madame Josée Désilets indique que lors d'une loterie organisée dans son école, on suggérerait fortement une contribution volontaire si on ne souhaitait pas participer. Cela semblait obligatoire.

Monsieur Normand Boisclair rappelle que les campagnes de financement sont sur une base volontaire. On ne peut pas obliger les parents.

Monsieur Serge Lefebvre informe les membres qu'il y a eu des problèmes avec la cafétéria à l'École d'éducation internationale. On a dû changer de traiteur, qui desservait le Grand-Coteau, Chambly et Le Carrefour. Il aimerait savoir comment ça se passe dans les autres écoles.

Monsieur Stéphane Geffard indique que les élèves trouvent que ça coûte plus cher. Il n'a pas été question de qualité.

Madame Christine Roy demande, concernant les frais chargés aux parents, si on peut avoir une différence entre deux classes de même niveau? Par exemple, dans le cas d'un enseignant qui travaille avec des acétates

<p>Résolution N° 130-01-12</p>	<p>et l'autre avec un cahier.</p> <p>Monsieur Normand Boisclair indique que les enseignants doivent s'entendre entre eux.</p> <p>Monsieur Gilles Cazade croit que tant que l'enseignant ne dépasse pas le maximum défini par les encadrements, il ne devrait pas y avoir de problèmes.</p> <p>Madame Talon indique que la question sera transmise à monsieur Lapointe.</p> <p>Madame Isabel Godard souligne qu'on peut se questionner. C'est là qu'on peut jouer notre rôle comme CÉ.</p> <p>Madame Godard aimerait avoir davantage de détails sur les contributions volontaires. C'est clair pour les campagnes de financement, mais dans le cas d'une matière précise au secondaire, c'est moins clair.</p> <p>Madame Désormeaux demande, au sujet des six écoles associées, comment s'est fait la sélection.</p> <p>11. Levée de l'assemblée</p> <p>Madame Josée Désilets, appuyée par monsieur Steve Bernier, propose la levée de l'assemblée. Il est 22 h 20.</p>
---	---

Madame Marie-Hélène Talon
présidente

Madame Michèle Thiffault
secrétaire